

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 24.03.2025 / 19

LUNDI 24 MARS 2025 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 6

Absents sans pouvoirs : 20

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 24 MARS, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 11mars 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécetre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Séverine IBSAIENNE, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULLEMARE
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mr Dominique MOREAU
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Philippe SOETAERT est désigné secrétaire de séance.

**DECLARATION EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE DU BIEN SITUÉ 37bis
RUE DE LISIEUX A LIVAROT**

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu le rapport établi le 29 Novembre 2022 par Monsieur Luc – Jean LEBERTRE,
Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 06 Novembre 2023 concernant l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot appartenant à Monsieur Franck LALLEMANT,
Vu la notification effectuée le 09 Novembre 2023 à Monsieur Franck LALLEMANT,
Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 05 Mars 2024,
Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux en date du 07 Avril 2024,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2024 déclarant en état d'abandon manifeste du bien situé 37 bis rue de Lisieux à Livarot,
Vu l'erreur du numéro de parcelle dans la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2024 concernant la déclaration en état d'abandon manifeste du bien situé 37bis rue de Lisieux à Livarot,

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 06 Novembre 2023 et 5 Mars 2024 relatifs à l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot n'ont fait l'objet

d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,
Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,
Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux d'aménagement pourrait être affecté à la construction de logements,

Le Conseil Municipal devra décider :

- qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot cadastré AE 762 en état d'abandon manifeste ;
- que l'immeuble abandonné pourra être utilisé pour un projet de construction de logements ;
- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- d'annuler la délibération en date du 25 mars 2024 concernant la déclaration en état d'abandon manifeste du bien situé 37bis rue de Lisieux à Livarot (erreur de typo) ;
- la mise à disposition du public du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique selon les modalités suivantes :
Le dossier sera constitué d'un document unique reprenant toutes les étapes de la procédure avec les justifications correspondants (affichage, publication, notification, PV, consultation et estimation des domaines, présentation du projet...)
La consultation aura lieu pendant un mois, du 27 mars 2025 au 26 avril 2025, à la Mairie de Livarot. L'affichage des délibérations sera fait sur la même durée. Un registre sera ouvert et mis à disposition du public.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la notification des offres de la ville sur la base de l'estimation réalisée par la direction des services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot cadastré AE 762 en état d'abandon manifeste ;
- **DECLARE** que l'immeuble abandonné pourra être utilisé pour un projet de construction de logements ;
- **ENGAGE** la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **ANNULE** la délibération en date du 25 mars 2024 concernant la déclaration en état d'abandon manifeste du bien situé 37bis rue de Lisieux à Livarot (erreur de typo) ;
- **MET** à la mise à disposition du public du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique selon les modalités suivantes :
Le dossier sera constitué d'un document unique reprenant toutes les étapes de la procédure avec les justifications correspondants (affichage, publication, notification, PV, consultation et estimation des domaines, présentation du projet...)
La consultation aura lieu pendant un mois, du 27 mars 2025 au 26 avril 2025, à la Mairie de Livarot. L'affichage des délibérations sera fait sur la même durée. Un registre sera ouvert et mis à disposition du public.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la notification des offres de la ville sur la base de l'estimation réalisée par la direction des services fiscaux.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 25 mars 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250324-2025-03-26-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025